



Annecy, le 30 avril 2026

A l'attention de Bruno FOREL
Président
Syndicat Mixte du SCoT Cœur du
Faucigny
44 place du Village
74130 Faucigny

Affaire suivie par : Etienne TARDY
☎ 04.50.27.80.77
etienne.tardy@scot-bassin-annecien.fr

Objet : Notification, pour avis, du projet de SCoT Cœur du Faucigny révisé

Monsieur le Président,

Le 17 février 2026, le Syndicat Mixte du SCoT du Cœur du Faucigny a notifié au Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien, par courriel, le projet arrêté du SCoT du Cœur du Faucigny.

Celui-ci s'articule autour de trois piliers majeurs : le maintien et le développement de l'attractivité économique du Cœur du Faucigny, le renouvellement de l'habitat et le renforcement de l'accessibilité des lieux de vie, et enfin le renforcement du maillage écologique dans le respect de l'environnement et dans une démarche de sobriété foncière. Ces objectifs et piliers sont en adéquation avec les enjeux contemporains et s'inscrivent dans des nouveaux modèles d'aménagement.

Les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), reposant sur le concept de cellules territoriales, est novateur et tout à fait pertinent, dans la mesure où il illustre bien le fonctionnement des écosystèmes territoriaux. Il permet une bonne adéquation entre les ressources et les besoins en s'appuyant sur le triptyque homme-nature-infrastructures.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est organisé de manière lisible, en présentant clairement et systématiquement l'orientation, le contexte, puis les prescriptions et recommandations à appliquer. C'est tout à fait positif et facilite la lecture du document.

La trame verte et bleue présentée dans le PAS puis déclinée dans le DOO à l'échelle communale est particulièrement bien détaillée et ambitieuse, ce qui est à saluer.

Les objectifs fixés par le SCoT en matière de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont pertinents et s'inscrivent dans la trajectoire ZAN.

On peut toutefois s'interroger sur la liberté laissée aux communes de dessiner elles-mêmes leurs enveloppes urbaines en vue de la mesure de la consommation foncière, dans la mesure où cela risque d'entraîner un manque d'harmonie et de cohérence entre les communes à l'échelle du SCoT.

On peut également s'interroger sur la vocation du secteur d'implantation périphérique/ZAE du Bronze à Bonneville, dans la mesure où il est assez éloigné de l'urbanisation existante et que sa vocation industrielle et/ou commerciale mériterait des précisions afin d'apporter de la cohérence d'écriture réglementaire.

Par ailleurs, il est tout à fait pertinent d'avoir fixé dès à présent l'état 0 de chaque indicateur du SCoT, de manière à faciliter le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre.

En revanche, on peut regretter le fait que les territoires voisins, notamment le bassin annécien, ne soient pas davantage mentionnés dans le DOO, et qu'un renforcement des interactions ne soit pas davantage recherché, tout particulièrement en matière de mobilités.

Ainsi, par ce courrier, je vous informe qu'après lecture et analyse du projet, le Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien émet un avis favorable au projet de SCoT du Cœur du Faucigny.

Les services du SCoT et moi-même restons disponibles pour échanger à propos de ce projet et vous apporter toute précision utile.

Toujours soucieux d'œuvrer vers une plus grande cohérence territoriale, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Antoine de MENTHON

